



CONSIGNE A SKIS / OFFICE DE TOURISME MUNICIPAL DU VAL D'ALLOS
CONDITIONS GENERALES DE LOCATION
A compter du 1^{er} Décembre 2018

L'accès à la consigne à skis attenante à l'Office de Tourisme Municipal de Val d'Allos – La Foux et son utilisation sont soumis aux présentes conditions et au respect de la législation applicable.

Le fait de réserver une consigne à skis implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions et la reconnaissance de leur prépondérance sur tout autre accord contraire liant le client et l'Office de Tourisme Municipal du Val d'Allos.

Les présentes conditions ont pour objet de vous informer sur les modalités de réservation et d'annulation. La gestion de la présente consigne à skis est assurée par l'Office de Tourisme Municipal du Val d'Allos.

L'Office de Tourisme Municipal du Val d'Allos, siège administratif : Place de la Coopérative – 04260 ALLOS.
N° SIRET : 210 400 065 00178

L'Office de Tourisme Municipal du Val d'Allos n'est pas assujetti à la TVA.

Téléphone : +33 (0)4 92 83 80 70 / email : info@valdallos.com.

La consigne à skis présentement désignée est assurée par la compagnie Alliance, dans l'unique cadre d'un dépôt de matériel de ski/snowboard comme suit : skis, chaussures de ski, bâtons de ski, snowboards, boots de snowboard. Tout matériel autre ne rentre pas dans les garanties prévues par le contrat d'assurance contracté **par l'Office de Tourisme Municipal du Val d'Allos**.

A noter qu'un système de tiges chauffantes permet de faire sécher les chaussures de skis de 18h à 20h et de réchauffer les chaussures de 8h30 à 9h30.

Les Prix

Les tarifs mentionnés en régie et affichés sont fixes et uniques :

- 8€ par 24 h.
- 40€ pour 7 Jours.

Nos prix sont valables pour la saison d'hiver en cours. Date des conditions générales de ventes faisant foi.

Réservation et paiement

Toute réservation, pour être confirmée, doit être accompagnée du paiement total et faire l'objet d'une confirmation délivrée par l'Office de Tourisme Municipal du Val d'Allos.

Les moyens de paiement à votre disposition sont : chèques (à l'ordre du Trésor Public), espèces (billets de 5, 10, 20€ uniquement).

Le client a la possibilité de réserver son casier à skis soit sur place à l'Office de Tourisme Municipal du Val d'Allos (bureau de Val d'Allos - La Foux), soit par téléphone (confirmation lors de la bonne réception du règlement par chèque), soit par mail, aux tarifs indiqués aux présentes conditions générales de vente.



OFFICE DE TOURISME MUNICIPAL DU VAL D'ALLOS - www.valdallos.com
place de la coopérative - 04260 ALLOS - + 33 (0)4 92 83 02 81 - info@valdallos.com
Latitude : 44.24 et Longitude : 6.26





Conditions d'annulation

En cas d'annulation, les frais à la charge du client sont les suivants :

- * Annulation 7 jours avant la date prévue d'arrivée : remboursement total (chèque par courrier uniquement ou en espèces à l'Office de Tourisme Municipal).
- * De 6 jours à 1 jour avant la date prévue d'arrivée : la totalité nous reste acquise
- * En cas de départ anticipé pour cas de force majeure (maladie, accident, décès- sur présentation d'un justificatif) : les sommes versées constitueront un avoir valable 1 an à compter de la date de départ et pourront être reportées, sur le séjour d'un tiers à votre convenance, **à condition toutefois que vous nous en fassiez la demande par écrit.**

ATTENTION Aucun remboursement ni dédommagement ne sera consenti en cas :

- * De prestation commandée et non consommée.
- * De départ anticipé pour convenance personnelle.

Modification de la réservation

Le réservataire pourra modifier sans frais sa demande de réservation, sous réserve des disponibilités.

Responsabilité de l'Office de Tourisme Municipal du Val d'Allos

La responsabilité civile de l'Office de Tourisme Municipal pourra être mise en œuvre conformément aux règles du droit commun.

Toutefois, il est expressément convenu entre les parties que la recevabilité de la mise en jeu de la responsabilité de l'Office de Tourisme Municipal du Val d'Allos est subordonnée à l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception, d'un courrier précisant les chefs de réclamation.

L'envoi de ce courrier doit avoir lieu dans un délai maximal de 15 jours à compter du terme de la réservation de la consigne à skis. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

L'Office de Tourisme Municipal du Val d'Allos ne peut être tenu pour responsable du fait de circonstances de force majeure, du fait de tiers étrangers ou de la mauvaise exécution du contrat imputable à l'occupant.

Pour des raisons techniques, de maintenance, d'hygiène, de sécurité, de fermetures exceptionnelles, de changements d'horaires, de conditions climatiques etc... d'une manière générale, en cas d'impossibilité pour **l'Office de Tourisme Municipal du Val d'Allos** d'assurer le service dans les conditions précisées dans les conditions présentes, le client ne pourra obtenir le remboursement ni engager la responsabilité de **l'Office de Tourisme Municipal du Val d'Allos**. Toutefois, en cas de problèmes liés à l'exploitation, **l'Office de Tourisme Municipal du Val d'Allos** s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires au rétablissement du service dans les plus brefs délais.





Responsabilité du client

La responsabilité civile du réservataire pourra être mise en œuvre conformément aux règles du droit commun.

Il est expressément convenu que le réservataire demeure solidairement responsable envers **l'Office de Tourisme Municipal du Val d'Allos** des dommages de toute nature causés par lui-même ou les personnes sous sa responsabilité (enfants, tutelle) ; ce tant dans les casiers à skis que dans les parties communes du Local. Toute dégradation constatée pourra faire l'objet de pénalités financières assumées par le client. A ce titre, une caution de 100€ est déposée, par chèque uniquement, à l'ordre du Trésor Public, pour toute location d'une consigne à skis. Elle est restituée par **l'Office de Tourisme Municipal du Val d'Allos** le jour de fin de contrat de location sur demande du client auprès de **l'Office de Tourisme Municipal du Val d'Allos** et après état des lieux. Le cas échéant, **l'Office de Tourisme Municipal du Val d'Allos** détruira automatiquement le chèque de caution du client après état des lieux sans le client.

Traitement de réclamation et litiges

Tout différent concernant l'interprétation ou l'exécution du contrat et qui n'auraient pu faire l'objet d'un règlement à l'amiable sera porté devant le tribunal compétent.

Conditions générales de vente établies demeurent valables à compter du 1^{er} décembre 2018. Elles sont susceptibles de modification par l'Office de Tourisme Municipal du Val d'Allos en fonction de contraintes : sécurité, météo ou autre, sans obligation par l'Office de Tourisme Municipal du Val d'Allos d'en justifier la nécessité. Les dates de modification seront alors portées à la connaissance de la clientèle sur le site internet www.valdallos.com.

